

## QUELQUES QUESTIONS ET RÉPONSES

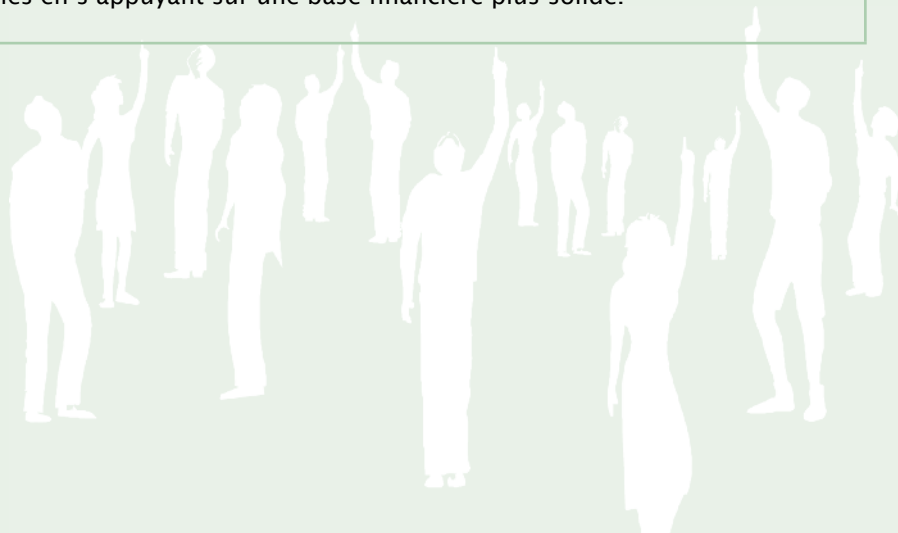
### COMPTE SUPPLÉMENTAIRE DU BUDGET ORDINAIRE (CSBO)

#### Raison d'être

<b>Qui a proposé le CSBO?</b>	La proposition fait suite à la discussion engagée sur ce point par le Conseil d'administration à sa 297 <sup>e</sup> session, en novembre 2006. De nombreux Etats Membres avaient alors souligné les difficultés et les contraintes réelles auxquelles ils étaient confrontés, s'agissant d'augmenter leurs contributions à l'OIT, tout en reconnaissant l'importance d'un renforcement du rôle de l'OIT et des services fournis dans les pays. Le Directeur général a entrepris d'étudier des moyens novateurs pour faire face à ce dilemme.
<b>Pourquoi le CSBO est-il proposé?</b>	<p>Venant s'ajouter au budget ordinaire et aux ressources extrabudgétaires, le CSBO offrirait une troisième source de financement permettant d'élargir et de renforcer la capacité de mettre en œuvre les programmes par pays de promotion du travail décent dans le contexte de la réforme des Nations Unies et de renforcer les éléments ayant trait au travail décent dans les plans de développement nationaux.</p> <p>Le CSBO pourrait également se transformer en mécanisme à plus long terme pour les pays souhaitant apporter au budget ordinaire une contribution supérieure à celle approuvée pour l'ensemble des Etats Membres par la Conférence internationale du Travail.</p>

#### Avantages

<b>Quels sont les avantages du CSBO pour les contributeurs?</b>	<p>Le CSBO est proposé en considération des contraintes financières pesant sur les Etats Membres et de l'absence de consensus en faveur soit d'une croissance réelle du budget, soit du maintien de sa stagnation.</p> <p>Il s'agit d'un moyen souple et transparent de pallier le déficit de ressources sans créer d'obligations pour les Etats Membres, que ce soit pour l'exercice biennal 2008-09 ou pour les exercices futurs. Il n'affecte en rien le budget ordinaire de base. Il n'est cependant pas exclu que lors d'exercices biennaux ultérieurs un accord se fasse sur une augmentation réelle du budget ordinaire.</p> <p>Le CSBO permet aux pays qui souhaitent le développement des activités de l'OIT de fournir une contribution qui sera soumise à tous les moyens de contrôle et de gouvernance du budget ordinaire.</p> <p>Le CSBO permettrait de mieux intégrer d'une manière transparente les contributions mises en recouvrement et les contributions volontaires.</p> <p>L'accent étant mis sur le travail décent et l'emploi productif pour sortir de la pauvreté, le CSBO pourrait être alimenté par des contributions des Etats Membres qui destinent leur aide publique au développement à l'atténuation de la pauvreté et à d'autres objectifs de développement.</p> <p>Le CSBO pourrait également être un mécanisme utile pour encourager la collaboration Sud-Sud au sein des régions et entre elles. Cela faciliterait un échange d'expériences et l'établissement de liens de solidarité entre pays en développement, en particulier dans des domaines où l'OIT pourrait compléter la coopération bilatérale entre eux et leurs mandants.</p>
<b>Pourquoi l'appeler compte «du budget ordinaire»?</b>	<p>Le CSBO serait examiné parallèlement au programme et budget. Il fonctionnerait comme le budget ordinaire. Il serait soumis aux mêmes règles de gouvernance et de contrôle et contribuerait aux mêmes résultats. Il ne serait pas soumis à l'approche projet par projet de la plupart des financements extrabudgétaires.</p> <p>Les ressources du CSBO seraient utilisées conjointement avec celles du budget ordinaire et les ressources extrabudgétaires en vue d'élargir et de renforcer la capacité de mettre en œuvre les programmes par pays de promotion du travail décent dans le contexte de la réforme des Nations Unies et de renforcer les éléments ayant trait au travail décent dans les plans de développement nationaux. Cela permettra à l'OIT de soutenir les initiatives contribuant à accroître la cohérence du système des Nations Unies en s'appuyant sur une base financière plus solide.</p>



<p><b>Quelle est la différence entre le canal extrabudgétaire habituel et le CSBO?</b></p>	<p>Les activités de coopération technique actuellement financées par des ressources extrabudgétaires se poursuivraient. Elles apportent une forte valeur ajoutée aux travaux exécutés au titre du budget ordinaire. Elles sont souvent fondées sur la relation spéciale qui existe entre les donateurs et les pays bénéficiaires. Elles permettent aux donateurs de demander des comptes plus détaillés pour être en conformité avec les dispositions législatives nationales.</p> <p>Le BIT gère actuellement plus de 1 200 projets de coopération technique financés par plus de 60 bailleurs de fonds ayant des attentes différentes mais souvent bien précises. Les coûts de transaction associés au CSBO seraient bien inférieurs aux coûts que génère actuellement la gestion d'un grand portefeuille de projets de coopération technique autonomes dans plus de 140 pays.</p> <p>Le CSBO offrirait une possibilité supplémentaire aux donateurs qui financent actuellement le programme de coopération technique de l'OIT: i) ces derniers pourront en effet continuer à apporter un financement extrabudgétaire à des projets de coopération technique spécifiques; ii) ou conclure des accords de partenariat pluriannuels; iii) ou encore aligner plus étroitement leurs contributions volontaires sur le budget ordinaire par le biais du CSBO.</p> <p>Tous les accords de coopération technique existants seraient respectés, et le Bureau espère que le CSBO ne reviendra pas à une simple conversion de ressources d'une catégorie en une autre. Le Bureau s'attend à ce que le CSBO aide à attirer de nouveaux contributeurs et des ressources supplémentaires pour l'OIT.</p>
<p><b>Le CSBO et la détermination des priorités</b></p>	
<p><b>Quelles sont les priorités du CSBO?</b></p>	<p>Le CSBO refléterait les orientations et les priorités du Conseil d'administration dans l'utilisation stratégique des ressources, dont il renforcerait la gouvernance et le contrôle.</p> <p>Les priorités concernant l'utilisation du CSBO seraient celles découlant du cadre stratégique, du programme et budget, des réunions régionales de l'OIT et des priorités nationales des programmes par pays de promotion du travail décent, définies et élaborées en collaboration avec les mandants. En conséquence, les priorités correspondent clairement aux besoins des mandants et incluraient notamment les activités suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> élargissement de la couverture technique et géographique des programmes par pays de promotion du travail décent;</li> <li><input type="checkbox"/> participation du Bureau et des mandants au processus de réforme des Nations Unies, aux programmes uniques mis en place à titre d'essai («One UN») et aux activités exécutées dans certains pays pilotes dans le cadre du partenariat PNUD-OIT, en particulier dans la grande majorité des Etats Membres où l'OIT n'a pas de représentation permanente;</li> <li><input type="checkbox"/> renforcement des mandants tripartites de façon qu'ils puissent, en tant que partenaires de qualité, participer au débat et à la prise de décisions sur les politiques économiques, sociales et du travail, les stratégies de réduction de la pauvreté et les priorités et plans nationaux de développement;</li> <li><input type="checkbox"/> suivi des décisions prises lors des réunions régionales telles que l'agenda pour l'Hémisphère 2006-2015 adopté à la seizième Réunion régionale des Amériques, la Décennie du travail décent pour l'Asie proposée par la quatorzième Réunion régionale asiatique, et les résultats de la onzième Réunion régionale africaine (Addis-Abeba, 23-27 avril 2007);</li> <li><input type="checkbox"/> amélioration continue de la base de connaissances, des produits et moyens d'action du BIT au service du développement;</li> <li><input type="checkbox"/> intégration des objectifs du travail décent dans le système multilatéral.</li> </ul>
<p><b>Quel est le rôle prévu pour les travailleurs et les employeurs dans le cadre proposé du CSBO?</b></p>	<p>Les travailleurs et les employeurs seront associés à la gouvernance du cadre du CSBO dans le processus du programme et budget du Conseil d'administration.</p> <p>Vu que le CSBO sera un outil supplémentaire pour assurer la mise en œuvre des programmes par pays de promotion du travail décent, les gouvernements, les travailleurs et les employeurs au niveau national seront directement associés à la détermination des priorités et à la mise en œuvre.</p>
<p><b>Modalités pratiques</b></p>	
<p><b>Comment fonctionnerait le CSBO?</b></p>	<p>Au moyen d'une «affectation souple», les contributions au CSBO pourraient être liées à un objectif stratégique ou à une région en particulier, ou aux deux. Cela permettrait aux contributeurs de s'occuper des problèmes ou des pays qu'ils considèrent comme prioritaires, tout en respectant les priorités et les besoins généraux définis dans le programme et budget.</p> <p>Cela permettrait aussi aux contributeurs potentiels et au BIT de faire face, en réduisant au minimum les coûts de transaction, aux déficits et aux besoins les plus urgents en matière de ressources, dans le cadre des priorités fixées par les mandants pour la région visée.</p> <p>Les fonds du CSBO serviraient à combler rapidement des déficits spécifiques, soigneusement évalués, dans les services fournis aux pays, tels que définis dans les programmes par pays de promotion du travail décent, en tenant compte par ailleurs du portefeuille de projets de coopération technique existant et du budget ordinaire.</p>

	<p>Les fonds du CSBO permettraient notamment d'augmenter les budgets affectés aux programmes par pays de promotion du travail décent dans les pays où l'OIT n'a pas de représentation permanente et où les ressources actuelles sont donc relativement faibles, par exemple en Afrique. L'affectation aux programmes par pays inclurait un appui spécifique à la gestion axée sur les résultats, à la présentation des informations, au contrôle et à l'évaluation.</p>
<p><b>Qu'est-ce que le Bureau entend par «affectation souple»?</b></p>	<p>Le tableau 5 figurant dans les Propositions de programme et de budget pour 2008-09 suggère un cadre qui permettrait aux donateurs de préciser le thème stratégique et/ou la région pour lesquels leur contribution au CSBO serait utilisée. Ce large cadre garantirait que les ressources du CSBO sont utilisées pour appuyer l'action de l'OIT concernant les priorités arrêtées par le Conseil administration et définies au titre des quatre objectifs stratégiques.</p>
<p><b>L'OIT a-t-elle pris en considération l'expérience des autres institutions des Nations Unies?</b></p>	<p>Dans le contexte des réformes du système des Nations Unies, la nécessité d'accroître le «financement de base» prévisible et non affecté pour assurer la crédibilité et l'efficacité des institutions des Nations Unies dans l'accomplissement des objectifs du Millénaire pour le développement a été mise en évidence par le Secrétaire général, les ministres chargés du développement, ainsi que dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement, et par plusieurs membres du Groupe d'experts de haut niveau sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies. Il semblerait en revanche que les fonds extrabudgétaires déjà affectés faussent la perspective stratégique des différentes institutions.</p> <p>L'OMS, le HCR et d'autres organismes des Nations Unies ont récemment mis en place des comptes «volontaires de base» semblables au CSBO. Pour concevoir le CSBO, le Bureau s'est inspiré des bonnes pratiques et des enseignements tirés par ces institutions des Nations Unies, tout en gardant à l'esprit la spécificité du mandat et de la structure tripartite de l'OIT, et en tenant soigneusement compte de plusieurs documents et rapports importants sur la nécessité d'aligner, d'harmoniser et de réformer les mécanismes de financement et la planification stratégique au sein du système des Nations Unies.</p>
<p><b>Niveau de ressources</b></p>	
<p><b>Quel est le niveau de ressources visé?</b></p>	<p>L'estimation initiale des ressources supplémentaires requises est modérée (56 millions de dollars des Etats-Unis, soit près de 6 pour cent du total des ressources du budget ordinaire et des fonds extrabudgétaires). Il est entendu qu'il sera nécessaire de tester la viabilité du mécanisme proposé et de l'associer efficacement au cycle du programme et budget.</p> <p>L'ouverture d'un CSBO à titre expérimental et à un niveau prudent et modéré aiderait à pallier l'insuffisance des ressources due à l'absence de croissance réelle - une croissance nécessaire - du budget ordinaire pour 2008-09, tout en permettant de préciser cette nouvelle modalité.</p>
<p><b>Comment le BIT est-il parvenu à ces estimations?</b></p>	<p>Ces estimations ont été établies en tenant compte des besoins supplémentaires recensés dans les programmes par pays de promotion du travail décent existants et dans le cadre de consultations tenues avec les régions.</p> <p>Les estimations sont fournies au tableau 5 des Propositions de programme et de budget pour 2008-09, qui présentent en détail les besoins en ressources supplémentaires par objectif stratégique et par région, en sus des ressources du budget ordinaire et des ressources extrabudgétaires. Les estimations initiales sont censées encourager et faciliter un dialogue transparent avec les donateurs et les mandants tripartites, et permettre aux Etats Membres de prendre une décision éclairée et réfléchie sur l'approche du CSBO à partir d'une évaluation complète de la situation financière de l'Organisation.</p> <p>A mesure de l'élaboration, de la révision et de l'amélioration des programmes par pays de promotion du travail décent, le Bureau incorporera une appréciation et une évaluation des besoins prioritaires supplémentaires dans tous les documents futurs relatifs aux programmes par pays. Ce procédé permettra aux mandants dans les régions et au Bureau d'analyser, de revoir, d'apprécier et d'évaluer systématiquement les besoins réels des mandants tripartites ainsi que les déficits constatés à l'heure de répondre aux priorités fixées.</p> <p>Les conclusions du prochain réexamen de la structure extérieure de l'OIT, les changements de cap importants qui se produiraient par rapport à l'orientation actuelle de la réforme du système des Nations Unies, ou une évolution imprévue survenant dans les régions pourront contraindre à revoir les estimations initiales des besoins de ressources supplémentaires par objectif stratégique et par région.</p>
<p><b>Est-ce que des contributions ont déjà été annoncées pour le CSBO?</b></p>	<p>Dans l'attente du débat et de l'orientation du Conseil d'administration en mars concernant le CSBO, le Bureau n'a pas demandé aux Etats Membres d'annoncer des contributions à ce stade. Toutefois, plusieurs Etats Membres ont fait connaître leur intention d'étudier la possibilité d'engager des ressources pour le CSBO.</p>

<p><b>Quelles seraient les conséquences pour le budget ordinaire et pour la participation de l'OIT à la réforme du système des Nations Unies si le CSBO était un échec?</b></p>	<p>Les résultats immédiats et les cibles et indicateurs qui leur sont associés, tels que définis dans les propositions de programme et de budget, sont fondés sur les ressources combinées du budget ordinaire, extrabudgétaires et du CSBO. Si le niveau anticipé de ressources du CSBO n'est pas atteint, cela aura une répercussion proportionnelle sur la capacité du Bureau d'atteindre pleinement ces cibles. Concernant la participation de l'OIT à la réforme du système des Nations Unies, l'impact serait similaire. Etant donné que les ressources du CSBO représentent environ 6 pour cent du montant estimatif total des ressources, si l'on ne parvenait pas à atteindre ce niveau, cela ne compromettrait pas la capacité du Bureau d'obtenir les principaux résultats, mais cela aurait une incidence sur la qualité, la promptitude ou le degré d'achèvement de certains des résultats escomptés.</p>
---	--

### Ressources humaines

<p><b>Est-ce que des postes de travail imputés au budget ordinaire seront financés par le CSBO?</b></p>	<p>Le Bureau ne créera pas de nouveaux postes en utilisant le CSBO. Un détachement à court terme de personnel chargé de travailler sur des programmes nationaux spécifiques pourrait être financé par le CSBO.</p>
---	--

### Reddition de comptes et établissement de rapports

<p><b>Quel sera le rôle du Conseil d'administration? Comment le BIT communiquera-t-il des informations sur le CSBO?</b></p>	<p>Lorsqu'il approuvera les propositions de programme et de budget, le Conseil d'administration fixera les priorités pour les dépenses à imputer au CSBO.</p> <p>La mise en œuvre du budget ordinaire approuvé et celle du CSBO seront soumises aux mécanismes usuels de gouvernance et de contrôle, comme la vérification externe et interne des comptes, ainsi qu'au processus de surveillance et d'évaluation périodiques.</p> <p>Les ressources du CSBO seraient gérées sur un compte distinct et comptabilisées séparément, conformément au Règlement financier et aux Règles de gestion financière. Elles feraient l'objet de rapports périodiques et de synthèse soumis au Conseil d'administration. Ces mêmes rapports seraient mis à la disposition des contributeurs. Le BIT procède à la mise au point d'un prototype de rapport financier en s'inspirant des bonnes pratiques internationales et des enseignements tirés par d'autres institutions des Nations Unies.</p> <p>Les informations sur la mise en œuvre des programmes financés par le CSBO feront partie du rapport sur l'exécution du programme qui est régulièrement soumis au Conseil d'administration.</p>
<p><b>Comment les contributions versées au CSBO seront-elles rendues publiques et visibles?</b></p>	<p>Les informations financières concerneraient l'ensemble des contributions au CSBO, mais les noms des donateurs ainsi que les montants versés par chaque contributeur seraient clairement indiqués.</p> <p>Les informations relatives aux contributions au CSBO seraient incorporées dans la documentation officielle du Bureau, ainsi que dans la documentation mise à la disposition du public en général.</p>
<p><b>Dans quelle mesure le CSBO permettrait-il de réduire les frais généraux?</b></p>	<p>La standardisation des procédures et l'établissement de rapports de synthèse diminueraient de manière sensible les coûts de transaction.</p> <p>Il est proposé de faire payer les frais administratifs et de soutien technique associés au CSBO sur la base d'un recouvrement des coûts.</p> <p>Le coût du soutien administratif ne dépassera pas 7 pour cent.</p>

### Prochaines étapes et calendrier

<p><b>Quelles sont les prochaines étapes?</b></p>	<p>A sa 298<sup>e</sup> session, en mars 2007, le Conseil d'administration discutera du CSBO et aura la possibilité de parvenir à un accord de principe en la matière. S'il est accepté, cet instrument permettra à la Conférence internationale du Travail d'approuver, à sa 96<sup>e</sup> session, juin 2007, les Propositions de programme et de budget pour 2008-09.</p> <p>Ce calendrier laisserait encore six à neuf mois au Bureau et à ses mandants pour demander des ressources supplémentaires pour le CSBO, avant que le Programme et budget pour 2008-09 ne prenne effet.</p>
<p><b>Neuf mois seront-ils suffisants pour établir le CSBO et demander des contributions?</b></p>	<p>Certains contributeurs auront peut-être besoin de davantage de temps, le Bureau en est conscient. Le dialogue avec les donateurs se poursuivrait pendant l'exercice biennal, au cours duquel des contributions pourraient être annoncées.</p>

